



COMMUNE DE DAMPIÈRE SUR LE DOUBS 25420

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MARS 2023

Tous les membres sont présents sauf Muriel EGGENSPILLER, Thierry LARRIÈRE et Katy ROUX excusés.
Secrétaire de séance : Béatrice CHARRIER.

Approbation du compte rendu de la réunion du 12 janvier 2023.

1. Approbation compte administratif 2022 budget annexe lotissement

L'assemblée élit Madame CHARRIER Béatrice, Présidente de séance, pour le vote du compte administratif 2022 (budget lotissement).

Monsieur GENIN Yanick, Maire, se retire et ne participe pas au vote.

L'assemblée approuve et vote le compte administratif 2022 (7 voix POUR).

2. Approbation compte administratif 2022

L'assemblée élit Madame CHARRIER Béatrice, Présidente de séance, pour le vote du compte administratif 2022 (budget communal).

Monsieur GENIN Yanick, Maire, se retire et ne participe pas au vote.

L'assemblée approuve et vote le compte administratif 2022 (7 voix POUR)

3. Approbation compte de gestion 2022 budget annexe lotissement

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la Commune à savoir : Budget Lotissement

Le Conseil Municipal constate la concordance des écritures entre le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de la Commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4. Approbation compte de gestion 2022

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de la Commune à savoir : Budget Communal

Le Conseil Municipal constate la concordance des écritures entre le compte de gestion du percepteur et le compte administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

5. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de GENIN Yanick, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-un excédent de fonctionnement : 565 375.74€

-un déficit de fonctionnement : 0.00€

6. Vote du budget annexe lotissement 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 du lotissement, tel qu'il lui a été présenté. Le conseil municipal, **par 8 voix pour**, approuve le budget primitif 2023 arrêté comme, suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	250 670.63 €	250 670.63 €
Section d'investissement	55 835.57 €	55 835.57 €

7. Vote du budget principal primitif 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 tel qu'il lui a été présenté.

Le conseil municipal, **par 8 voix pour**, approuve le budget primitif 2023 arrêté comme, suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	898 339.00 €	898 339.00 €
Section d'investissement	406 351.04 €	406 351.04 €

8. Vote des taux des impôts directs locaux 2023

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 08 voix pour**,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 6.18 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.93 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23.38 %

9. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité**, de verser des subventions aux associations suivantes :

BANQUE ALIMENTAIRE	100.00 €
SECOURS POPULAIRE	50.00 €
SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE	100.00 €
AFM MYOPATHIE	130.00 €
DONNEURS DE SANG	100.00 €
DEFI	50.00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	150.00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	120.00 €
TOTAL	800.00 €

10. Brigade mobile des gardes nature communautaires – modification de la tarification pour l'adhésion au service

Dans le cadre du projet de mutualisation des services, les communes ont souhaité voir se créer un service de « Gardes nature communautaires » à l'échelle de Pays de Montbéliard Agglomération.

Le Bureau Communautaire, par délibération du 2 février 2023, a modifié par l'avenant n°1 la tarification pour l'adhésion au service des gardes nature communautaires.

- le coût d'adhésion annuel pour la Commune s'élève à 3 € par habitant.

Le conseil municipal approuve la nouvelle tarification à l'unanimité

INFORMATIONS SIVU

- Nids de poules bouchés ce jour
- Arbres à tailler
- Fleurissement : cf décision du conseil municipal du 31 août 2022 – pas de fleur cette année
- Balayeuse : une fois cette année
- Epareuse : 2 fois dans l'année – fin juin et fin octobre
- Vélo-route : voir Monsieur MANGE pour nettoyer la rue
- Budget de SIVU : réunion prévue le 23 mars 2023

INFORMATIONS SIVOM

EGLISE

Protection posée des vitraux
Sous bassement intérieur de l'église prévu
Mise en conformité incendie de l'église
Changement câble alimentation électrique

ECOLE

Protection des angles des murs de l'école à prévoir et sorties d'air du vide sanitaire
Bloc gaz chaudière école changé
Tablettes posées à l'école

SALLE DU FOOT

Boitier alarme, batterie sortie de secours
Chauffe-eau à vidanger

SALLE DES FETES

Batterie sortie de secours

Contrôles SOCOTEC réalisés

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Etude de faisabilité de pose de caméras sur notre commune : démarche à effectuer auprès de la gendarmerie
- Participation citoyenne : solutionner avec les gardes ruraux
- Cérémonie du 8 mai : rendez-vous à 10 heures
- Opération « Nettoyons la commune » : samedi 20 mai
- Opération « brioches ADAPEI » : 29 – 30 et 31 mars 2023
- Règles de civisme : pancartes à poser pour déjections canines – un arrêté municipal sera pris
- Faire un point sur les économies d'énergie sur éclairage public
- Remplacement frigidaire communal : 230€ à 400€
- Maison Bossière : rendez-vous le 7 avril 2023 pour signature du compromis de vente

Fin de séance à 21h15